

LE PRIX EUROPEEN D'ARCHITECTURE PHILIPPE ROTTHIER POUR LA RECONSTRUCTION DE LA VILLE

Pendant 30 ans, l'architecte Philippe Rotthier a recherché partout en Europe des architectures nouvelles qui s'inscrivent dans le génie d'un lieu, répondent aux exigences de confort d'aujourd'hui et respectent l'écologie ; des architectures qui s'inscrivent dans la ville et le paysage sans les abîmer, des architectures qui ne gaspillent ni le territoire ni l'énergie ; des architectures qui dialoguent avec le passé et l'histoire.

Cette quête, Philippe Rotthier a entrepris de la mener à travers un prix d'architecture. Les œuvres sont sélectionnées par des jurys composés de personnalités européennes à l'exemple des écrivains Adrien Goetz et Françoise Lalande, des journalistes Sergio Frau et Katia Pecnik, de la designer Matali Crasset, des historiens Bruno Foucart, Charles Jencks et David Watkin, du plasticien Jean-Bernard Métais, des architectes Léon Krier, Michael Lykoudis, Dimitri Porphyrios, Oscar Tusquets.

Les choix se sont toujours portés vers des réalisations souvent peu connues en dehors de petits cercles d'initiés. Des institutions ou des villes ont aussi été récompensées, à l'exemple les mairies de Bayonne et du Plessis-Robinson en France, de la Havane à Cuba. Les jurys n'ont jamais hésité à franchir les limites de la vieille Europe lorsqu'ils estimaient que cela en valait la peine, décernant par exemple des prix à l'Égyptien Abel Wahed El Wakil, au Tunisien Tarak Ben Miled, à la Société Immobilière de Mayotte.



PRIX EUROPÉEN D'ARCHITECTURE

PHILIPPE ROTTHIER



EUROPEAN PRIZE OF ARCHITECTURE

PHILIPPE ROTTHIER

2011

LE TEMPS DES REHABILITATIONS

Le 9^e Prix européen d'architecture Philippe Rotthier, qui sera attribué en juin 2011, récompensera des réhabilitations remarquables réalisées ces cinq dernières années en Europe.

Au cours du XX^e siècle, la politique urbanistique de la tabula rasa a souvent prévalu et les édifices existants qui ne convenaient plus à leur usage ont souvent été sacrifiés en dépit de l'attachement que pouvaient y apporter les populations.

Aujourd'hui, et plus encore demain, une très large part du domaine de l'architecture concerne désormais la réhabilitation d'anciens bâtiments qui se voient dotés le plus souvent d'une nouvelle affectation. Usines, ateliers, halles, entrepôts, casernes, édifices divers publics et privés, civils et religieux, désaffectés ou en déshérence, renaissent alors à la vie et sont d'autant plus appréciés qu'ils participent de la mémoire et de l'histoire d'une ville ou d'un quartier dont ils constituent souvent des éléments structurants.

Le Prix 2011 visera à récompenser des réalisations qui s'inscrivent dans un processus de renaissance urbaine, qui valorisent le patrimoine préexistant et renforcent la qualité de vie dans les quartiers et privilégient la mixité.

Le prix est doté d'un montant de 30.000 euros mis à la disposition du jury par le fondateur du prix, l'architecte Philippe Rotthier.

Les réalisations primées et mentionnées seront rassemblées dans un catalogue et exposées en octobre 2011 dans les salles de l'Architecture Museum de Bruxelles et l'inauguration aura lieu simultanément à la cérémonie de remise de prix.



REGLEMENT

SECRETARIAT ET DATE LIMITE D'INSCRIPTION :

Les dossiers devront être envoyés à la Fondation pour l'Architecture avant le **30 avril 2011**, le cachet de la poste faisant foi. L'inscription est gratuite.

Adresse : **Fondation pour l'Architecture**
c/o Bertille Amaudric
55 rue de l'Ermitage
1050 Bruxelles

INTRODUCTION DU PROJET :

Le dossier comportera :

- un bulletin d'inscription dûment rempli (coordonnées de la personne qui présente le dossier et celles des auteurs de projets et maître d'ouvrage, la localisation du ou des bâtiments ainsi que superficie, délais, coûts)
- les plans et coupes utiles à la compréhension du projet
- des photographies, si possible avant et après les interventions
- un bref historique du bâtiment et de son ou ses affectations actuelles.

Chaque réalisation sera présentée dans un dossier A3 comportant 20 pages maximum.

JURY ET REMISE DE PRIX :

Le jury se réunira les 24 et 25 juin 2011 et sera composé d'une douzaine de personnalités provenant de divers horizons professionnels.

La liste définitive du jury sera accessible et mise en ligne sur le site www.fondationpourlarchitecture.be.

Les candidats seront avertis des résultats par courriel et les résultats feront l'objet d'une annonce par voix de presse.

Le prix sera décerné lors d'une cérémonie le 15 octobre 2011.

EXPOSITION ET PUBLICATION :

Les réalisations primées et mentionnées seront exposées dans les salles de l'Architecture Museum de Bruxelles et l'inauguration aura lieu le samedi 15 octobre 2011 au cours de la cérémonie de remise des prix en présence des lauréats et de nombreuses personnalités européennes.

Un catalogue avec les projets lauréats et mentionnés sera édité et disponible en octobre 2011.

Une version itinérante de l'exposition sera éventuellement disponible sur demande.

DROITS INTELLECTUELS :

- Les dossiers et documents envoyés par les candidats ne leur seront pas retournés.
- Les candidats conservent la propriété intellectuelle sur leur travail et sur les documents envoyés dans le cadre du concours.
- Les candidats cèdent à la Fondation pour l'Architecture les droits de reproduction et de communication au public des documents qu'ils envoient dans le cadre du concours, quels que soient la technique ou le support utilisés pour la reproduction.

LANGUES DU CONCOURS : français et anglais

CONTACT : Bertille Amaudric

Tel : 0032/(0)2.642.24.80 - Fax : 0032/(0)2.642.24.82

Email : bertilleamaudric@hotmail.com